

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	24.01.2022	7h52		DFDS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe socialiste		Lié à (obligatoire) : ad 21.168
Titre : Amendement au projet de décret constituant une commission thématique Digitalisation		
Contenu :		
<p>Art. 2</p> <p><u>^{3(nouveau)} Les compétences de la commission Digitalisation sont subsidiaires aux compétences des commissions parlementaires préexistantes.</u></p>		
<p>Motivation (facultatif) :</p> <p>Les compétences de la commission Digitalisation ne doivent pas empiéter sur celles des autres commissions, en particulier sur celles des commissions de gestion ou des finances, spécialement taillées pour analyser les questions de gestion en profondeur, notamment grâce au système des sous-commissions.</p>		

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Romain Dubois		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Jonathan Gretilat	Sarah Fuchs-Rota	Corine Bolay Mercier